



**Stadt Biel
Ville de Bienne**

Soziales
Affaires sociales



KOMPETENT
COHÉSION

Services spécialisés

Service des locations

Qui sommes-nous ?

Notre équipe dynamique se compose de deux collaboratrices spécialisées parlant allemand et français. Dans notre domaine de tâches varié, nous sommes confrontées à de nombreuses situations complexes. Nous sommes à tout moment à la disposition du responsable et des services internes du Département des affaires sociales pour répondre à leurs questions, favorisant ainsi l'entraide et la coopération.

Que faisons-nous ?

Nous aidons les bénéficiaires de l'aide sociale à maintenir à un niveau acceptable leur loyer, et donc leurs dépenses d'aide sociale. Par notre action, nous permettons aux personnes concernées d'obtenir et de conserver un logement convenable et adapté à leurs besoins. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont eux-mêmes locataires de leur logement. De fait, le Service social n'est pas responsable des appartements. Au lieu de cela, la responsabilité du logement appartient aux bénéficiaires de l'aide sociale, qui doivent résoudre eux-mêmes les éventuels problèmes. Cependant, nous les aidons dans les questions relatives au droit du bail, notamment en cas d'adaptation de loyer, de contestation de loyers inappropriés, de défaut de la chose louée ou de questions complexes relatives aux charges. Les bénéficiaires peuvent également recourir à nos services pour engager une procédure relevant du droit du bail.

Comment travaillons-nous ?

Le Service des locations est en premier lieu un point de contact interne pour les assistantes sociales et les assistants sociaux. Nous sommes également à la disposition des bailleuses et bailleurs en cas de questions. Dans certaines situations, nous travaillons directement avec les bénéficiaires de l'aide sociale. Si nécessaire, nous nous rendons également sur place, par exemple, pour visiter un logement, pour évaluer et contribuer à clarifier la situation. Le cas échéant, nous évoquons la capacité des bénéficiaires à faire face aux obligations découlant de la location, les questions d'hygiène ou de correction des défauts lors des changements de logement. En cas de besoin, nous accompagnons les bénéficiaires de l'aide sociale auprès de l'autorité de conciliation.

En quoi notre action est-elle importante ?

Il est dans l'intérêt des contribuables que l'aide sociale soit affectée à des logements convenables et que les dépenses soient limitées au strict nécessaire et restent dans les limites de la loi. Le loyer constitue plus d'un quart du coût de l'aide sociale. Cela représente beaucoup d'argent. Nous nous assurons que les loyers se situent dans un cadre raisonnable. Cependant, nous luttons également contre les pratiques abusives de certains propriétaires qui louent des appartements ne répondant pas à des normes acceptables en matière de logement.